

 Bilan Association

	Brut	Amortissements Dépréciations	Net au 31/12/25	Net au 31/12/24
ACTIF				
Immobilisations incorporelles				
Concessions, brevets et droits assimilés	2 107	1 187	921	
Immobilisations corporelles				
Constructions	28 744	27 633	1 111	1 684
Installations techniques, matériel et outillage	10 875	8 629	2 246	3 278
Autres immobilisations corporelles	29 344	22 529	6 815	4 018
Immobilisations financières				
Autres titres immobilisés	15		15	
Total Actif immobilisé (II)	71 084	59 977	11 107	8 981
Stocks et en-cours				
Créances				
Usagers et comptes rattachés	25 478		25 478	18 933
Autres créances	172 939		172 939	154 969
Charges constatées d'avance	1 723		1 723	1 608
Divers				
Disponibilités	177 488		177 488	206 396
Total Actif circulant (III)	377 628		377 628	381 905
TOTAL ACTIF (I+II+III+IV+V+VI)	448 712	59 977	388 735	390 886

 Bilan Association

	Net au 31/12/25	Net au 31/12/24
PASSIF		
Fonds propres sans droit de reprise		
Fonds propres avec droit de reprise		
Réserves		
Report à nouveau	269 993	274 473
Excédent ou déficit de l'exercice	-2 230	-4 480
Situation nette (sous-total)	267 763	269 993
Total des capitaux propres (I)	267 763	269 993
Fonds reportés et dédiés		
Total des fonds reportés et dédiés (II)		
Provisions		
Provisions pour charges	8 676	11 585
Total des provisions (III)	8 676	11 585
Dettes		
Emprunts obligataires et assimilés		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	10 662	13 318
Dettes fiscales et sociales	101 635	95 914
Autres dettes		76
Total des dettes (IV)	112 296	109 308
TOTAL PASSIF (I+II+III+IV+V)	388 735	390 886

Compte de résultat Association

	du 01/01/25 au 31/12/25 12 mois	%	du 01/01/24 au 31/12/24 12 mois	%	Variation absolue (montant)	Var. abs. (%)
Production vendue	713 117	89,05	680 391	89,48	32 726	4,81
Subventions d'exploitation	84 169	10,51	80 000	10,52	4 169	5,21
Reprises et Transferts de charge	2 909	0,36	11 034	1,45	-8 125	-73,64
Cotisations	3 550	0,44			3 550	
Autres produits	8		3 428	0,45	-3 420	-99,76
Produits d'exploitation	803 753	100,36	774 853	101,90	28 900	3,73
Autres achats non stockés et charges externes	99 580	12,43	103 166	13,57	-3 586	-3,48
Impôts et taxes	30 859	3,85	30 104	3,96	754	2,51
Salaires et Traitements	506 779	63,28	488 019	64,18	18 760	3,84
Charges sociales	167 899	20,97	158 818	20,89	9 082	5,72
Amortissements et provisions	3 741	0,47	2 779	0,37	962	34,63
Autres charges	8		6		3	45,88
Charges d'exploitation	808 867	101,00	782 892	102,96	25 975	3,32
RESULTAT D'EXPLOITATION	-5 114	-0,64	-8 039	-1,06	2 925	-36,39
Produits financiers	2 884	0,36	4 025	0,53	-1 141	-28,34
Résultat financier	2 884	0,36	4 025	0,53	-1 141	-28,34
RESULTAT COURANT	-2 230	-0,28	-4 014	-0,53	1 784	-44,45
Charges exceptionnelles			466	0,06	-466	-100,00
Résultat exceptionnel			-466	-0,06	466	-100,00
EXCEDENT OU DEFICIT	-2 230	-0,28	-4 480	-0,59	2 250	-50,23
Contribution volontaires en nature						
Prestations en nature	149 919		140 657		9 262	6,58
Total des produits	149 919		140 657		9 262	6,58
Mise à disposition gratuite	117 083		112 161		4 922	4,39
Personnel bénévole	32 835		28 495		4 340	15,23
Total des charges	149 919		140 657		9 262	6,58



PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE

04/06/2026

Le quatre juin de l'an deux mille vingt-six à vingt heures, les membres de l'association de la Crèche multi-accueil « Les Blés en Herbe » se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire à la Salle des Fêtes de Collonges-au-Mont-d'Or.

Il a été dressé une feuille de présence qui a été signée, à leur entrée, par les membres présents, ainsi que par les représentants des membres non présents.

- Nombre de membres présents : 27
- Nombre de membres non présents ayant donné pouvoir : 22

L'Assemblée est présidée par Mme Victoire KODIAN en sa qualité de Présidente du Conseil d'Administration. Elle est assistée d'un secrétaire de séance, M. Charles LAUNAY, secrétaire de l'association.

Le quorum étant atteint, Madame la Présidente déclare alors l'Assemblée régulièrement constituée et peut valablement délibérer et prendre des décisions à la majorité requise.

Madame la Présidente rappelle l'ordre du jour de l'Assemblée :

- Présentation du rapport financier de 2025 par l'expert-comptable
- Présentation du rapport moral 2025
- Présentation du rapport d'activité 2025
- Présentation du conseil d'administration
- Résolutions de l'Assemblée Générale et votes

La séance ouvre à 20h08.



1/ RAPPORT FINANCIER 2025

Monsieur Stéphane Grange, représentant du cabinet comptable COGEPARC, donne lecture du bilan financier.

Activité globale

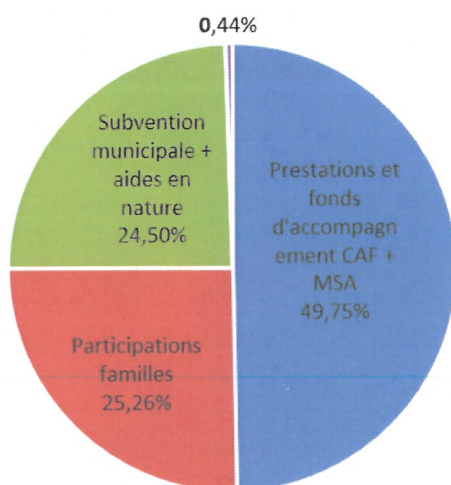
	2025	2024	Évolution	
Ressources associatives	87 718 €	83 400 €	+5,2%	😊
Prestations vendues	713 117 €	680 391 €	+4,8%	😊
Activité globale	800 835 €	763 791 €	+4,8%	😊
Contributions volontaires	149 919 €	140 657 €	+6,6%	😊
Emplois contributions volontaires	149 919 €	140 657 €	+6,6%	😊

Ressources associatives = subvention mairie + aide embauche + adhésions

Prestations vendues = Prestation CAF et MSA + participations des parents

Contributions volontaires = dépenses prise en charge directement par la mairie

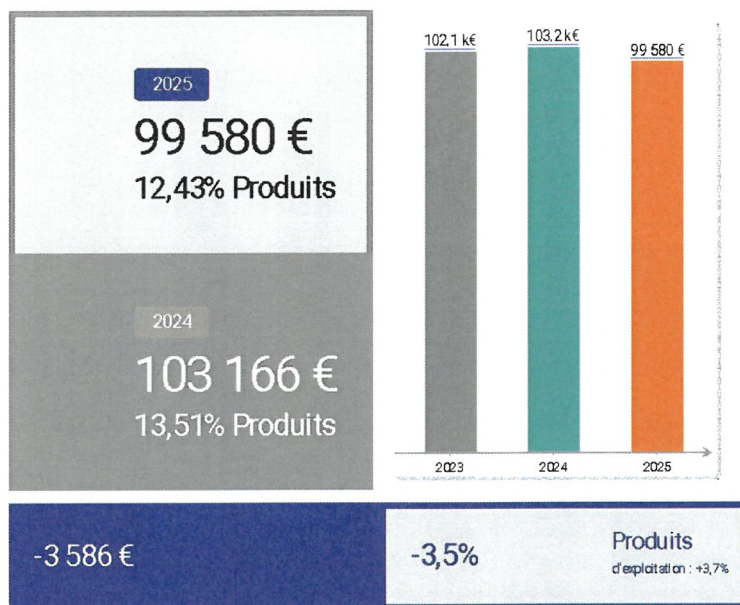
Répartition des aides accordées à l'association avec avantages en nature



Adresse : 3 chemin des écoliers 69660 Collonges-au-Mont-d'Or – Téléphone : 04.78.22.79.05.

Site internet : <http://blesenherbe.wixsite.com/crechelesblesenherbe>

Charges de fonctionnement

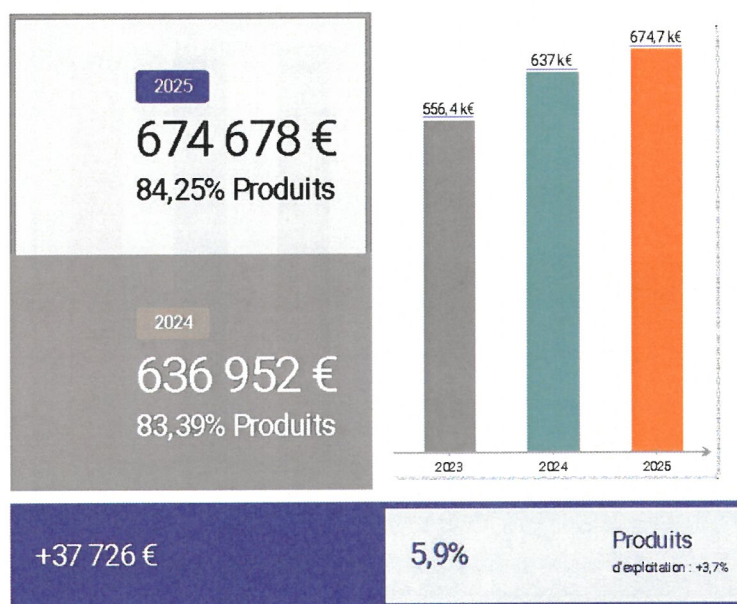


Impôts et taxes



Impôts et taxes en légère augmentation liée à l'augmentation des salaires.

Charges de personnel



Charges de personnel en hausse lié à une augmentation des salaires et une augmentation des heures travaillées.

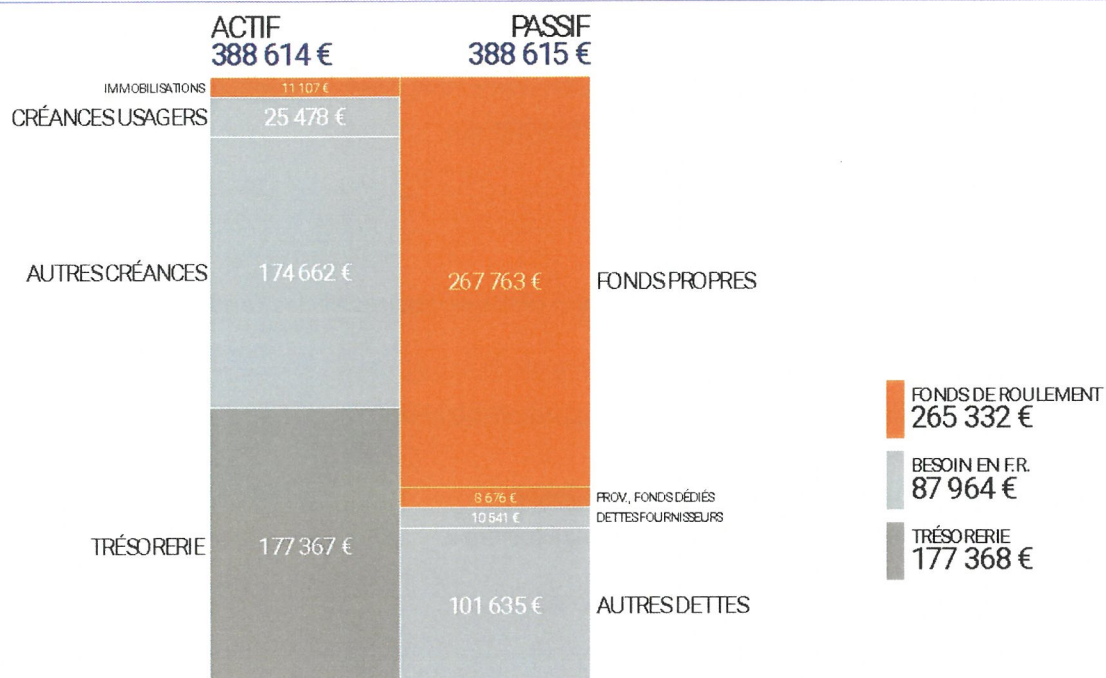
Compte de résultat

	2025	2024	Évolution	
Ressources associatives	87 718 €	83 400 €	+5,2%	⊕
Chiffre d'affaires	713 117 €	680 391 €	+4,8%	⊕
Transferts de charges	0 €	0 €		
Reprises sur provisions	2 909 €	1 150 €	+153%	
Autres produits d'exploitation	8 €	28 €	-71,4%	
Total des produits d'exploitation	803 753 €	774 853 €	+3,7%	
Achats consommés	0 €	0 €		→
Autres achats et charges externes	99 580 €	103 166 €	-3,5%	
Aides financières	0 €	0 €		
Impôts et taxes	30 859 €	30 104 €	+2,5%	
Charges de personnel	674 678 €	636 952 €	+5,9%	
Reports en fonds dédiés	0 €	0 €		
Dotations aux amortissements	3 741 €	2 779 €	+34,6%	
Dotations aux provisions	0 €	0 €		
Autres charges d'exploitation	8 €	6 €	+33,3%	
Total des charges d'exploitation	808 867 €	782 892 €	+3,3%	
Résultat d'exploitation	-5 114 €	-8 039 €	-36,4%	
Résultat financier	2 884 €	4 025 €	-28,4%	
Résultat courant	-2 230 €	-4 014 €	-44,4%	
Résultat exceptionnel	0 €	-466 €		
Résultat de l'exercice	-2 230 €	-4 480 €	-50,2%	



Résultat déficitaire de 2 230 €, qui correspond à moins de 0,5% de l'activité.

BILAN AU 31/12/2025



Actifs (ce que l'association possède) :

- Trésorerie 177 k€, soit un peu moins de 3 mois de fonctionnement
- Autres créances = principalement les prestations CAF

Passif :

- Dettes = principalement URSAFF
- Fonds propres : 267 k€, correspondant à 4 mois de fonctionnement conformément à la convention définie avec la mairie

Les finances sont saines.



2/ PRESENTATION DE L'ASSOCIATION

Mme la Présidente présente l'association.

- Crèche associative : Association Loi 1901
 - o Collaboration entre l'équipe salariés et un conseil d'administration composé de parents bénévoles.
- Accueil d'enfants de 3 mois jusqu'à leur scolarisation.
- En 2025, 21 salariées totales sur l'année.

Mme la Présidente présente les membres du CA non démissionnaires et des candidats à l'intégration du conseil d'administration.

- Membres non démissionnaires du conseil d'administration :
 - o Victoire KODIAN - **Présidente**
 - o Anne-Elisabeth LEROY - **Vice Présidente**
 - o Amandine SAUVAGEOT IMBERT - **Trésorière**
 - o Charles LAUNAY - **Secrétaire**
 - o Auriane MAYET
 - o Kelly TEBOUL
 - o Marie-Catherine REBAUDET
 - o Estevan LIMINANA
 - o Lisa DUBUIS
 - o Adina SZAC
 - o Alexandra BERTHET
 - o 1 membre de droit (adjointe au Maire, déléguée à la petite enfance)
- Membre sortant démissionnaire :
 - o Laurine GUILLAUME
- Membre candidats à l'intégration du conseil d'administration :
 - o Lora SAMSON
 - o Mathieu BOUCHET
 - o Constance PIATON



3/ RAPPORT MORAL 2025

Mme la Présidente présente le rapport moral :

Accueil :

- 44 berceaux
- 82 enfants sur année calendaire
- 71 familles

- Large amplitude horaire : 10h45 / jour 7h45-18h30
- Adaptabilité de la structure au rythme de l'enfant.
- Apprentissage du jeune enfant de la prise en charge jusqu'à l'autonomie.
- 2 sections bébé/petits moyens
- 2 sections moyens/grands
- Section clown dédiée aux enfants > 2ans & ½
- CA : parents bénévoles à l'écoute des parents et des professionnelles

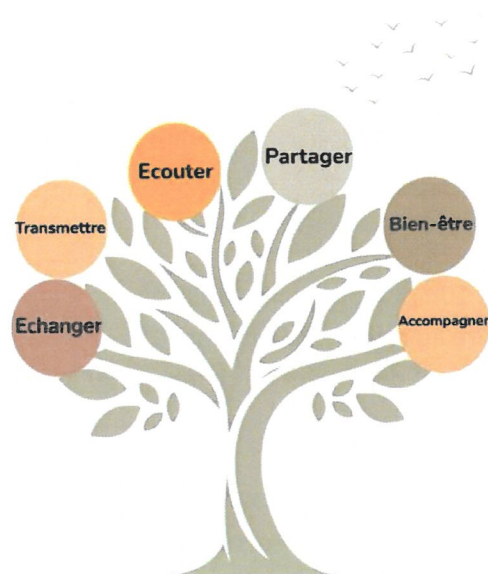
Présentation des points forts :

- Équipe stable et qualifiée :
 - Taux de professionnelles diplômées : 68.50%, 31.50% de personnel certifié
 - Binôme de direction, secrétaire, infirmière puéricultrice.
- Accueil des enfants :
 - Taux d'occupation bas (74.08%), mixité des familles accueillies
 - 915h de facturées en plus par rapport à 2024 (2j d'ouverture supp)
- Communication forte et régulière parents / professionnelles
- Relationnel fort avec nos partenaires : la mairie de Collonges, la CAF, la PMI, les écoles de Collonges, l'EMMO, la médiathèque etc.

Présentation des points faibles :

- équipe fatiguée car de nombreux arrêts maladie entre décembre 2025 et avril 2026
- 2 500 h qui auraient pu être facturées en plus
- locaux : chaud l'été et l'hiver
- Avancées des travaux

Présentation du projet social, articulé autour de 6 orientations :



Orientation	Objectifs généraux	Objectifs spécifiques	Actions à mener
ACCOMPAGNER	Aide à la parentalité	Favoriser l'échange et optimiser les communications entre les parents et les professionnels	- Café des parents - Atelier parents/enfants - Atelier massage - Accompagner l'allaitement - Communication régulière de parentalité - Organisation de réunion thématiques
	Soutenir le lien social		- Développer des supports de communication modernisés
PARTAGER	Promotion équilibre alimentaire	Favoriser la découverte de nouveaux aliments Éduquer promouvoir la découverte de produits bio diversifiés	- Observer les formes, les couleurs... - Utiliser ces sens (goût et odorat) - Utiliser les aliments sous toutes ses formes créatives et artistiques



			- Proposer des ateliers cuisine Bocuse et/ou restaurant scolaire - Organiser une sortie au Champ des Saveurs
	Stimuler les sens	Développer des espaces sensoriels adaptés aux jeunes enfants	- Snoezelen
TRANSMETTRE	Développer la curiosité et découvrir l'environnement et « la notion d'écologie et de développement durable »	Faire découvrir à moyen et long terme l'écocitoyenneté	- Développer davantage le potager - Organiser des journées thématiques autour de la nature et l'écologie - Création d'une maison à insecte et nichoir - Utiliser des produits nettoyants plus naturels - Sensibiliser les enfants au tri sélectif, mise en place d'un composteur - Discussion autour de l'utilisation de couches écologique
	Inclusion et ouverture culturelle	Renforcer l'accueil d'enfant en situation de handicap Créer des temps d'éveil à la diversité culturelle	- Renforcer les partenariats avec les acteurs médico-sociaux - Chaque parent à son savoir-faire : ouvrir sur le monde, chanson enfantine en langue étrangère, lecture...

ÉCOUTER	Favoriser les échanges Augmenter l'implication de chaque parent dans la vie associative	Valoriser davantage l'implication des parents bénévoles Favoriser la communication et les échanges Renforcer la cohésion entre les parents et la crèche ; au-delà d'un lien contractuel	- Informer les nouveaux adhérents sur le fonctionnement associatif de l'établissement - Fête de la crèche - Partager le savoir-faire de chacun (bricolage, couture, jardinage)
ÉCHANGER	Favoriser le partenariat Développer la créativité	Découverte et éveil Développer et susciter l'envie.	- Poursuivre les différents partenariats (école de musique, anglais, médiathèque et psychomotricienne) - Développer un partenariat avec les nouvelles structures de Collonges (petite enfance) - Coopérer davantage avec la Mairie (ou établissement) - Développer les médiations autour du yoga des petits



BIEN-ÊTRE	Valoriser la formation des professionnels Renforcer les savoirs et les pratiques.	Préserver la santé des collaborateurs et le bien-être au travail.	- Poursuivre les analyses de la pratique - Formation gestes et postures - Prévention des risques psychosociaux et troubles musculosquelettiques (TMS) - Formation Premier Secours - Massage bien-être
-------------------------	---	--	---



4/ RESOLUTIONS ET VOTES

Madame la Présidente fait lecture des résolutions de l'Assemblée Générale :

 1ère résolution :

Après avoir entendu les rapports moral et financier du Conseil d'Administration et les rapports du commissaire aux comptes, l'Assemblée Générale approuve les comptes annuels au 31 décembre 2025 tels qu'ils sont présentés et donne quitus au Conseil d'Administration pour sa gestion au cours de l'année écoulée.

Vote :

Qui est pour : 49

Qui est contre : 0

Qui s'abstient : 0

La résolution est adoptée.

 2ème résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire, conformément à la proposition du Conseil d'Administration décide d'affecter le résultat de l'exercice 2025 soit un déficit de 2 230€ en report à nouveau.

Vote :

- Qui est pour : 49
- Qui est contre : 0
- Qui s'abstient : 0

La résolution est adoptée.



3ème résolution

Nomination ou renouvellement des mandats d'administrateurs.

Élection des nouveaux membres :

- Lora SAMSON
- Mathieu BOUCHET
- Constance PIATON

Vote :

- Qui est pour : 49
- Qui est contre : 0
- Qui s'abstient : 0

La résolution est adoptée.

4ème résolution

L'Assemblée Générale donne pouvoir à la Présidente et à la Directrice pour effectuer toutes les formalités administratives et juridiques relatives aux décisions prises par l'Assemblée Générale.

Vote :

- Qui est pour : 49
- Qui est contre : 0
- Qui s'abstient : 0

La résolution est adoptée.



5/ CLOTURE

Mme la Présidente présente au famille la fête de la crèche qui aura lieu le vendredi 10/07/2026.

- Fermeture à 15h30.
- Les enfants sont sous la responsabilité de leurs parents de 15h30 à 18h00
- 15h40-16h00 : Temps chansons animé par l'ensemble des enfants et l'équipe
- 16h00-18h00 : Temps convivial et d'échanges entre les familles, entre les familles et l'équipe autours d'un goûter partagé.
- La crèche se charge du rafraîchissement, les familles dévoilent leur talent de pâtissier/cuisinier en apportant de quoi tous se restaurer.

Fin de la séance à 20h58.

Charles LASUNAY

Société de commissariat aux comptes
3 rue du Docteur Charles-Gabriel PRAVAZ
69110 SAINT-FOY-LES-LYON

Les Blés en Herbe
Association loi 1901

3 chemin des écoliers
69660 COLLONGES-AU-MONT-D'OR

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS**

EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2025

Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels (exercice clos le 31 décembre 2025)

A l'attention des adhérents de l'association Les Blés en Herbe,

I. OPINION

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association Les Blés en Herbe relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

II. FONDEMENT DE L'OPINION

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le Code de commerce et par le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport.

III. OBSERVATIONS

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les incidences de la première application du règlement ANC n° 2023-03 exposées dans l'annexe des comptes annuels au chapitre « Règles générales ».

IV. JUSTIFICATION DES APPRÉCIATIONS

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Nous nous sommes particulièrement attachés à vérifier :

- La concordance des subventions d'exploitation, concours publics et autres contributions financières accordées à l'association avec les éléments contractuels et le rattachement au bon exercice.
- L'estimation des prestations de services de la Caisse d'Allocations Familiales.

V. VERIFICATIONS SPECIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux adhérents.

VI. RESPONSABILITÉS DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT DE L'ASSOCIATION RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs. Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

VII. RESPONSABILITÉS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES À L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative.

Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Sainte Foy Les Lyon, le 20 mai 2026

Grégory ROJKOFF

✓ Certifié par  yousign

Le Commissaire aux comptes

2S AUDIT

Grégory ROJKOFF

Bilan Association

	Brut	Amortissements Dépréciations	Net au 31/12/25	Net au 31/12/24
ACTIF				
Immobilisations incorporelles				
Concessions, brevets et droits assimilés	2 107	1 187	921	
Immobilisations corporelles				
Constructions	28 744	27 633	1 111	1 684
Installations techniques, matériel et outillage	10 875	8 629	2 246	3 278
Autres immobilisations corporelles	29 344	22 529	6 815	4 018
Immobilisations financières				
Autres titres immobilisés	15		15	
Total Actif immobilisé (II)	71 084	59 977	11 107	8 981
Stocks et en-cours				
Créances				
Usagers et comptes rattachés	25 478		25 478	18 933
Autres créances	172 939		172 939	154 969
Charges constatées d'avance	1 723		1 723	1 608
Divers				
Disponibilités	177 488		177 488	206 396
Total Actif circulant (III)	377 628		377 628	381 905
TOTAL ACTIF (I+II+III+IV+V+VI)	448 712	59 977	388 735	390 886

Bilan Association

	Net au 31/12/25	Net au 31/12/24
PASSIF		
Fonds propres sans droit de reprise		
Fonds propres avec droit de reprise		
Réserves		
Report à nouveau	269 993	274 473
Excédent ou déficit de l'exercice	-2 230	-4 480
Situation nette (sous-total)	267 763	269 993
Total des capitaux propres (I)	267 763	269 993
Fonds reportés et dédiés		
Total des fonds reportés et dédiés (II)		
Provisions		
Provisions pour charges	8 676	11 585
Total des provisions (III)	8 676	11 585
Dettes		
Emprunts obligataires et assimilés		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	10 662	13 318
Dettes fiscales et sociales	101 635	95 914
Autres dettes		76
Total des dettes (IV)	112 296	109 308
TOTAL PASSIF (I+II+III+IV+V)	388 735	390 886

Compte de résultat Association

	du 01/01/25 au 31/12/25 12 mois	%	du 01/01/24 au 31/12/24 12 mois	%	Variation absolue (montant)	Var. abs. (%)
Production vendue	713 117	89,05	680 391	89,48	32 726	4,81
Subventions d'exploitation	84 169	10,51	80 000	10,52	4 169	5,21
Reprises et Transferts de charge	2 909	0,36	11 034	1,45	-8 125	-73,64
Cotisations	3 550	0,44			3 550	
Autres produits	8		3 428	0,45	-3 420	-99,76
Produits d'exploitation	803 753	100,36	774 853	101,90	28 900	3,73
Autres achats non stockés et charges externes	99 580	12,43	103 166	13,57	-3 586	-3,48
Impôts et taxes	30 859	3,85	30 104	3,96	754	2,51
Salaires et Traitements	506 779	63,28	488 019	64,18	18 760	3,84
Charges sociales	167 899	20,97	158 818	20,89	9 082	5,72
Amortissements et provisions	3 741	0,47	2 779	0,37	962	34,63
Autres charges	8		6		3	45,88
Charges d'exploitation	808 867	101,00	782 892	102,96	25 975	3,32
RESULTAT D'EXPLOITATION	-5 114	-0,64	-8 039	-1,06	2 925	-36,39
Produits financiers	2 884	0,36	4 025	0,53	-1 141	-28,34
Résultat financier	2 884	0,36	4 025	0,53	-1 141	-28,34
RESULTAT COURANT	-2 230	-0,28	-4 014	-0,53	1 784	-44,45
Charges exceptionnelles			466	0,06	-466	-100,00
Résultat exceptionnel			-466	-0,06	466	-100,00
EXCEDENT OU DEFICIT	-2 230	-0,28	-4 480	-0,59	2 250	-50,23
Contribution volontaires en nature						
Prestations en nature	149 919		140 657		9 262	6,58
Total des produits	149 919		140 657		9 262	6,58
Mise à disposition gratuite	117 083		112 161		4 922	4,39
Personnel bénévole	32 835		28 495		4 340	15,23
Total des charges	149 919		140 657		9 262	6,58

Règles et méthodes comptables

LES BLES EN HERBE

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2025, dont le total est de 388 735 euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un déficit de 2 230 euros. L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2025 au 31/12/2025.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été établis le 29/01/2026 par les dirigeants de l'association.

Description de l'objet social, des activités ou missions sociales réalisées et des moyens mis en oeuvre

La crèche Les blés en herbe est une association à but non lucratif régie par la loi du 1er juillet 1901, structure de la petite enfance. Elle est gérée par des parents bénévoles qui font partis d'un conseil d'administration. Ses objectifs sont l'accueil sur des places régulières ou occasionnelles de jeunes enfants de 3 mois à 5 ans en respectant leurs rythmes, leur bien-être, tout en les aidant à acquérir autonomie et sociabilité. La capacité d'accueil est de 44 enfants. Pour réaliser cet objet, l'association perçoit des ressources de la CAF, des parents des enfants accueillis, ainsi que des subventions de la municipalité.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/12/2025 ont été établis et présentés conformément aux dispositions du règlement 2018-06 de l'Autorité des Normes Comptables relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Conformément à la modification du règlement ANC n°2022-06 et 2023-03, la comptabilité a été saisie selon les nouvelles dispositions applicables à compter du 1er janvier 2025.

Cette mise en application du nouveau plan comptable a impliqué plusieurs ajustements, dont le principal changement est la suppression des comptes 79 Transfert de charges de personnel. Les remboursements des frais de personnel (Indemnité journalière Sécurité Sociale, prévoyance, remboursement formations) sont maintenant comptabilisés au crédit des charges du personnel (compte 649).

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

Règles et méthodes comptables

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (Prix d'achat + frais accessoires).

Les éléments principaux d'une immobilisation corporelle sont comptabilisés séparément lorsque leur durée d'utilité estimée est significativement différente. Ils sont amortis selon leur mode d'utilisation en linéaire sur les durées suivantes :

- * Agencements des constructions : 5 ans
- * Installations techniques : 5 ans
- * Matériel et outillage industriels : 4 ans
- * Matériel de bureau : 4 à 5 ans
- * Matériel informatique : 3 ans
- * Mobilier : 4 à 5 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Provisions

Les provisions sont comptabilisées lorsque, à la clôture de l'exercice, l'entreprise a une obligation à l'égard d'un tiers qui résulte d'un fait générateur passé et dont il est probable ou certain qu'elle provoquera une sortie de ressources au bénéfice de ce tiers, sans contrepartie au moins équivalente attendue de celui-ci. Cette obligation peut être d'ordre légale, réglementaire ou implicite. Ces provisions sont estimées selon leur nature en tenant compte des hypothèses les plus probables.

Notes sur le bilan

Actif immobilisé

Tableau des immobilisations

	Au début d'exercice	Augmentation	Diminution	En fin d'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	939	1 169		2 107
Immobilisations incorporelles	939	1 169		2 107
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions	29 710			28 744
- Installations techniques, matériel et outillage industriels	11 623			10 875
- Installations générales, agencements aménagements divers				
- Matériel de transport				
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	25 658	4 685		29 344
- Emballages récupérables et divers				
- Immobilisations corporelles en cours				
- Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles	66 991	4 685		68 962
- Participations évaluées par mise en équivalence				
- Autres participations				
- Autres titres immobilisés		15		15
- Prêts et autres immobilisations financières				
Immobilisations financières		15		15
ACTIF IMMOBILISE	67 930	5 868		71 084

Notes sur le bilan

Les flux s'analysent comme suit :

	Immobilisations incorporelles	Immobilisations corporelles	Immobilisations financières	Total
Ventilation des augmentations				
Virements de poste à poste				
Virements de l'actif circulant				
Acquisitions	1 169	4 685	15	5 868
Apports				
Créations				
Réévaluations				
Augmentations de l'exercice	1 169	4 685	15	5 868
Ventilation des diminutions				
Virements de poste à poste				
Virements vers l'actif circulant				
Cessions				
Scissions				
Mises hors service				
Diminutions de l'exercice				

Amortissements des immobilisations

	Au début de l'exercice	Augmentation	Diminutions	A la fin de l'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	939	248		1 187
Immobilisations incorporelles	939	248		1 187
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions	28 025	574		27 633
- Installations techniques, matériel et outillage industriels	8 345	1 033		8 629
- Installations générales, agencements aménagements divers				
- Matériel de transport				
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	21 640	1 887		22 529
- Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles	58 010	3 494		58 790
ACTIF IMMOBILISE	58 949	3 741		59 977

Notes sur le bilan

Actif circulant

Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 200 140 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres			
Créances de l'actif circulant :			
Créances Clients et Comptes rattachés	25 478	25 478	
Autres	172 939	172 939	
Charges constatées d'avance	1 723	1 723	
Total	200 140	200 140	
Prêts accordés en cours d'exercice			
Prêts récupérés en cours d'exercice			

Produits à recevoir

	Montant
Fournisseurs - RRR à obtenir	2 257
Divers - produits à recevoir	170 681
Total	172 938

Notes sur le bilan

Fonds propres

Tableau de variation des fonds propres

VARIATION DES FONDS PROPRES	A l'ouverture	Affectation du résultat	Augmentation	Diminution ou consommation	A la clôture
Fonds propres sans droit de reprise					
Fonds propres avec droit de reprise					
Ecart de réévaluation					
Réserves hors activités sociales					
Réserves des activités sociales					
RAN hors activités sociales	274 473	-4 480			269 993
RAN des activités sociales					
Exc.ou Déficit hors activ.sociales	-4 480	4 480		2 230	-2 230
Exc.ou Déficit des activités sociales					
Situation nette	269 993			2 230	267 763
Fonds propres consommables					
Subventions d'investissement					
Provisions réglementées					
Droits de propriétaires (Commodat)					
TOTAL	269 993			2 230	267 763

Notes sur le bilan

Provisions

Tableau des provisions

	Provisions au début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Reprises utilisées de l'exercice	Reprises non utilisées de l'exercice	Provisions à la fin de l'exercice
Litiges Garanties données aux clients Pertes sur marchés à terme Amendes et pénalités Pertes de change Pensions et obligations similaires Pour impôts Renouvellement des immobilisations Gros entretien et grandes révisions Charges sociales et fiscales sur congés à payer Autres provisions pour risques et charges	11 585		2 909		8 676
Total	11 585		2 909		8 676
Répartition des dotations et des reprises de l'exercice :					
Exploitation Financières Exceptionnelles			2 909		

L'indemnité de départ à la retraite est déterminée en appliquant une méthode (méthode rétrospective prorata temporis) tenant compte des salaires projetés de fin de carrière, du taux de rotation du personnel, de l'espérance de vie et d'hypothèses d'actualisation des versements prévisibles.

Les hypothèses actuarielles retenues sont les suivantes:

Catégorie ETAM;

- taux d'actualisation: 1%
- taux de croissance des salaires: 1%
- taux de rotation du personnel: 20% constant
- âge de départ à la retraite: 64 ans
- table de taux de mortalité: (table réglementaire TV 88/90)
- taux de charges patronales: 43%

Catégorie Cadres:

- taux d'actualisation: 1%
- taux de croissance des salaires: 1%
- taux de rotation du personnel: 1% constant
- âge de départ à la retraite: 64 ans
- table de taux de mortalité: (table réglementaire TV 88/90)
- taux de charges patronales: 43%

Notes sur le bilan

Dettes

Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 112 296 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 1 an au maximum à l'origine				
- à plus de 1 an à l'origine				
Emprunts et dettes financières divers (*) (**)				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	10 662	10 662		
Dettes fiscales et sociales	101 635	101 635		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes (**)				
Produits constatés d'avance				
Total	112 296	112 296		
(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice				
(*) Emprunts remboursés sur l'exercice				
(**) Dont envers les associés				

Charges à payer

	Montant
Fournisseurs - fact. non parvenues	3 314
Dettes congés payés	38 591
Charges sur congés payés	16 425
Total	58 330

Notes sur le bilan

Comptes de régularisation

Charges constatées d'avance

	Charges d'exploitation	Charges Financières	Charges Exceptionnelles
Charges constatées d'avance	1 723		
Total	1 723		

Notes sur le compte de résultat

Charges et produits d'exploitation et financiers

Rémunération des commissaires aux comptes

Commissaire aux comptes Titulaire

Honoraire de certification des comptes : 4 920 euros

Honoraire des autres services : 0 euros

Subventions d'exploitation

Concours publics et subventions

	Union européenne	Etat	Collectivités territoriales	CAF	Autres	Total
Concours publics						
Subventions d'exploitation		1 168	83 000			84 169
Subventions d'équilibre						
Subventions d'investissement						
						84 169

Autres informations

Effectif

Effectif moyen du personnel : 16 personnes.

	Effectif Hommes	Effectif Femmes	Effectif Total	Effectif équivalent (Temps plein)
Cadres		2	2	2
Employés		14	14	14
Ouvriers				
Contrat Emploi Solidarité				
Contrat de Qualification				
Contrat Retour Emploi				
Contrat initiative Emploi				
Total		16	16	16

Informations sur les dirigeants

Rémunérations allouées aux dirigeants

Rémunération des dirigeants:

Par application de l'article 20 de la loi du 23 mai 2006 relative au volontariat associatif, nous vous précisons qu'aucun membre du conseil d'administration n'est rémunéré par notre association.

La rémunération des organes de direction cadre n'est pas communiquée car cela conduirait indirectement à mentionner une rémunération individuelle.

Informations sur les cotisations

Les cotisations inscrites en compte de résultat sont sans contrepartie car elles permettent uniquement d'être adhérent de l'association et de participer à l'Assemblée Générale.

Les cotisations sont comptabilisées en comptabilité d'engagement, lors de l'appel de cotisation.

Annexe répartition du CA 2025

Ventilation du CA par nature	2025	2024
Participations usagers	240 130	218 344
Prestations de services	472 987	462 048
Production vendue	713 117	680 392
Subvention de la commune	83 000	80 000
Aides à l'embauche	1 169	0
Total	797 286	760 392

Charges prises en charge par la mairie	2025	2024
Locaux	80 528	79 415
Prestations fournies	36 555	32 746
Personnel	32 835	28 495
Total	149 919	140 657